

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024****Extrait du registre des délibérations
République Française****N°DEL_2024_131****MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MARCHE A
PROCEDURE ADAPTEE**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 15 novembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Véronique LIGNIER à Paul MARSAL, Arnaud BEAUVOIR à Michèle GRELLIER, Line HUANG à Virginie MINART-GIVERNE

Secrétaire :

Pierre ARRIVETZ

Les 35 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La Commission Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) est une commission consultative distincte de la Commission d'appel d'offres qui n'est pas prévue par les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Elle n'a pas de pouvoir de décision, elle émet seulement un avis sur l'attribution des marchés de travaux dont le montant estimé est compris entre le seuil des procédures formalisées pour les marchés de fournitures et services, et le seuil des procédures formalisées pour les marchés de travaux.



La composition de cette commission est identique à celle de la Commission d'appel d'offres.

Ainsi, elle est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une Commission de marché à procédure adaptée à caractère permanent et a fixé les conditions de dépôt des listes.

Une seule liste était alors parvenue au Cabinet du Maire.

Puis, par délibération du Conseil municipal DEL_2020_077, suite à la démission de Madame Charlotte Couplet, Monsieur Engler avait été désigné comme membre suppléant de la commission d'Appel d'Offre, composée comme suit :

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Liste	1- M. GRELLIER 2- P. PONTY 3- V. MINART-GIVERNE 4- F. SCHMITT 5- B. BELLINI	1- A. BEAUVOIR 2- A. TONNEAU 3- L. LEFEVRE 4- N. MOULIN 5- Y. ENGLER

Suite à son élection en qualité de Maire le 28 octobre 2024, Madame Michèle Grellier est devenue Présidente de droit de cette commission. Il est donc apparu nécessaire de procéder à son remplacement en tant que membre titulaire de ladite commission.

Par ailleurs, Monsieur Aymeric Tonneau a démissionné de son mandat de conseiller municipal le 31 octobre dernier.

Dans ces conditions, au vu de la composition initiale de cette commission approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 et de la présentation des listes, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la modification de la composition de la commission de marché à procédure adaptée, qui se présente dorénavant comme suit :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
1- A. BEAUVOIR 2- P. PONTY 3- V. MINART-GIVERNE 4- F. SCHMITT 5- B. BELLINI	1- L. LEFEVRE 2- N. MOULIN 3- Y. ENGLER

DELIBERATION

Vu le code de la commande publique,

Vu les seuils financiers en dessous desquels une procédure adaptée peut être lancée,

Vu la délibération DEL_2020_023 portant constitution et désignation des membres de la commission de marché à procédure adaptée,

Vu la délibération DEL_2020_077 portant remplacement d'un membre suppléant de la commission marchés à procédure adaptée,

Vu l'information transmise par courrier à la commission des affaires générales et de la commande publique,

Considérant que les collectivités locales peuvent traiter en marché à procédure adaptée (MAPA) les marchés de travaux selon un seuil défini par décret,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

PREND ACTE de la titularisation d'Arnaud Beauvoir au sein de la Commission Marché A Procédure Adaptée et de la nouvelle composition de la commission des marchés à procédure adaptée :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
1- A. BEAUVOIR 2- P. PONTY 3- V. MINART-GIVERNE 4- F. SCHMITT 5- B.BELLINI	1-L. LEFEVRE 2- N.MOULIN 3- Y.ENGLER

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Publiée le : 25/11/2024